

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2018

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, PERONCINI J, BACHMANN F, RAFFAULT M, CHAILLOU P, M. PUTELAT O, CRETIN L

ABSENTS NON EXCUSÉS: GERMAIN C, BAJOT F,

Convocations du 18.07.2018

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Martine RAFFAULT

Auxiliaire : Catherine BESSADET (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte rendu du 30 mai 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Un mail de la Communauté de Communes venant de nous parvenir, concernant système d'alimentation en eau potable. Madame le Maire demande de rajouter cela à l'ordre du jour.

Le conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION :

Madame le Maire explique que la communauté de communes propose un marché en groupement de commandes concernant le diagnostic d'alimentation en eau nécessaire à l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usses et du territoire de la CC Usses et Rhône.

- ✓ Pour le marché référencé en objet, la procédure d'appel d'offres ouvert a été organisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

| | |
|------------------------------|---|
| Mode de passation | Procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité en application de l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 et des articles 25 et 65 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics. |
| Publicité | Publication : - Internet, site de dématérialisation : <i>www.marches-publics.info</i> . - BOAMP - JOUE - Dauphiné Libéré 74 |
| Critères de sélection | 35% sur le prix des prestations 65% pour la valeur technique |
| Déroulement | Dépôt des offres : le 25 mai 2018 - 12H00 3 offres sont parvenues sous format dématérialisé |

✓ Après dépouillement et analyse des offres reçues, la CAO dans sa réunion du 21/06/2018 a procédé au classement des offres et au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse après application des critères de sélection des offres.

✓ **Aussi, l'accord cadre à bons de commande a été attribué à la société ANTEA GROUP France SAS (mandataire du Groupement) – Implantation de Lyon 109, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE pour un montant de 18 379.50 € HT soit 22 055.40 € TTC** concernant la mission 1 de la commune d'Eloise.

✓

Co-traitant n° 1 : SEPIA CONSEILS SAS – Agence Chambéry 19, rue Lac Saint André – Savoie Technolac – 73370 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Co-traitant n° 2 : Géo-Hyd SAS – Parc Technologique du Clos du Moulin – 101, rue Jacques Charles – 45160 OLIVET

Co-traitant n° 3 : IRH Ingénieur Conseil – 190, rue Louise Labé – CS 180001 – 69967 CHAPONNAY

Co-traitant n° 4 : Pierre-Stéphane REY – Avocat associé – Cogérant SELARL ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze - 69006 LYON

Co-traitant n° 5 : PARTENAIRES FINANCES LOCALES – 96, boulevard de Sébastopol – 75003 PARIS

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents, donne autorisation à Madame le Maire de signer tous documents en rapport avec ce diagnostic.

AUTORISATION DE DEPENS POUR REQUETE EN COURS: 02062016

Madame Le Maire indique que la commune est nommée dans un mémoire devant le tribunal administratif concernant un litige avec un administré au sujet d'une contestation de choix de route d'accès, dont elle donne lecture au Conseil Municipal.

Mme le Maire indique au conseil, que selon les termes de la délibération n°02062016, elle se défendra en justice pour le compte de la commune

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

REGULARISATION DE VOIRIE PAR MAITRE BERNARD:

Madame le Maire explique que dans le même objectif que débattu en janvier dernier, une nouvelle parcelle à BONVY est en cours de régularisation dans le domaine public, par l'intermédiaire de Maître BERNARD, la signature devant intervenir en août.

ACQUISITION FONCIERE :

Madame le Maire expose que le propriétaire des parcelles B 961 et B 967, d'une superficie de 2 154m², située aux Berlets souhaite les vendre au groupement forestier des Bécasses de LEAZ au prix de cinq cent cinquante euros. Ne voulant pas laisser partir ces parcelles de forêt, la commune entend exercer son droit de préemption urbain.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents l'achat de cette parcelle

CREATION DE L'ASSOCIATION 8^{ème} FEU:

Madame le Maire expose que Madame Romaine FRIESS crée une nouvelle association sur la commune et désire bénéficier de prêt de salle. Cette association regroupe deux activités des cours de Tai Chi Chuan et de Qi Gong, ainsi que des cours de théâtre.

Elle pourrait se partager la salle des Hameaux avec le club d'Aikido et éventuellement la Salle de la Fruitière pour les cours de Théâtre.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES AU VU DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe, comme lors du dernier conseil, voilà la liste des devis acceptés dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- Installation de séparateurs dans les toilettes de l'école maternelle: Entreprise Gérard GERMAIN pour 1 422.00 € TTC
- Remplacement du candélabre accidenté vers le Pont de Savoie et remplacement luminaire à Fiolaz: SALENDRE pour 3 172.80€ TTC
- Achat d'une tondeuse chez VAUDAUX pour 1 300.00[€] HT
- Cuisines dans les 4 appartements de la Cure, Entreprise MESSIER 15631€ HT
- Rénovation des façades de la Cure entreprise DORREGO pour 19 491.65€ TTC
- Rénovation portail de l'école, entreprise ASPORD Peinture pour 978.06 € TTC
- complément de travaux sur ossuaire Marbrerie du SORGIA pour 2226.00€ TTC

MOUVEMENT DE PERSONNEL:

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de personnel :

M. Robert MENONI est toujours en arrêt maladie

Mme Catherine DEBEAUD a officialisé sont départ à la retraite.

Mme Agnès BAJOT a demandé une mise à disposition.

Mme Carole GIREL est en arrêt pour un mois, elle a été opérée de sa main. Il est possible qu'elle reprenne le poste d'Agnès BAJOT.

Mme Mathilde MUSITELLI est avec nous pour le mois de juillet. Elle sera suivie par Camille CRETIN en août et sa sœur Mathilde pour la dernière semaine

MODALITE D'OCTROI DE CADEAUX AU MEMBRE DU PERSONNEL:

Madame le Maire indique qu'après renseignements pris auprès de la trésorerie et de la Préfecture, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents, dûment motivée. Mais cela n'est pas très bien vu et concerne les départs en retraite.

FIXATION DES LOYERS DES BIENS COMMUNAUX:

Madame le Maire explique que le Centre technique étant achevé, les garages place de la Fruitière sont libres à la location, il faut donc fixer le prix du loyer et informer les personnes qui pourraient être intéressées.

Les logements de l'ancien presbytère sont également bientôt disponibles, il convient d'en fixer le montant des loyers, il est proposé

Garages place de la Fruitière : 100€ chacun par mois

001 : Le studio situé en rez-de-chaussée d'une superficie de 36.74 m² : 367 €

101 : Le T3 en duplex d'une superficie de 75.04 m² : 750€

102 : Le T2 situé au premier étage d'une superficie de 44 m² : 440€

201 : Le T2 situé au 2^{ème} étage d'une superficie de 44 m² : 440€

Terrain « Les Rippes » :

Le terrain cadastré ZA n°2, lieu-dit « Les Rippes », dans la zone N (Milieu naturel) du Plan Local d'Urbanisme, est libre et son entretien est à la charge de la commune.

Madame et Monsieur PERNOT Richard, voisins de ce terrain proposent de l'utiliser, une convention d'utilisation pourrait être signée à titre précaire, résiliable 6 mois à l'avance, avec une redevance de 200 €/an.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents l'ensemble de ces tarifs de location, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ces locations.

FIXATION DU PRIX DU MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire informe qu'après inventaire du matériel utilisé par le service technique une remorque devient inutile et peut-être vendue. Il convient également d'en fixer le prix.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents le prix de 3 500€

Il est indiqué que des tables de l'école sont également inutilisées, il conviendrait de les lister avec photos, afin d'en faire profiter des associations humanitaires.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- de la demande de subvention des sapeurs-pompiers de Franclens pour la journée de solidarité organisée pour M. Julien MAGNIN qui aura lieu le 15 septembre prochain.
- la cérémonie du 16 août en Commémoration des combats du Genevois du 16 août 1944, se déroulera selon le protocole habituellement en place à la stèle des Sans-Pardon à 12h 00. Des invitations sont en cours.
- la date du repas champêtre est fixée au 26 août prochain, c'est Marcelle CURTENAZ qui s'occupe de l'organisation.
- la sortie d'une journée de nos aînés les emmènera dans le Jura le 5 septembre prochain. Des coupons réponse ont été distribués à tous les intéressés, y compris les participant du

précédent voyage, afin qu'ils aient la possibilité de profiter également de ce déplacement moyennant le paiement de leur participation.

- Le Rocking club de Bellegarde a sollicité le prêt d'une salle jusqu'à l'automne. Le conseil est d'accord sur le principe sous conditions à étudier : pas de chauffage, pas de nourriture ni dégradations ou salissures.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h 00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

M. Raffault

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

